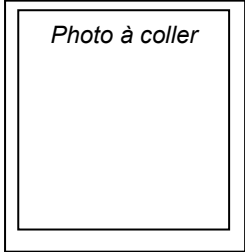




15 avenue Paul Alduy
 BP 51510
 66103 PERPIGNAN CEDEX
 Téléphone : 04.68.54 03 21
 Fax : 04.68.56 59 78
 ce.0660520g@ac-montpellier.fr
 http://www.lycee-leonblum-perpignan.fr

NOM : _____
 PRENOMS : _____
 CLASSE : _____



**Année Scolaire
 2018- 2019**

DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR LA REINSCRIPTION.

(Sous réserve de la décision du conseil de classe)

- Adresses e-mail des deux parents de l'élève et de l'étudiant obligatoires et numéro de portable de l'élève

- la fiche d'urgence (annexe 1)
- 3 photos (noter au dos NOM prénom et classe de l'élève)
- un RIB du responsable légal (noter sur le recto NOM Prénom et classe de l'élève)
- Pour les élèves qui ne sont pas internes, et qui souhaitent manger à la cantine un chèque de 82€40 pour la cantine (4€12 x 20 repas) à l'ordre de l'agent comptable du lycée Léon Blum. (Noter les Nom prénom et la classe de l'élève au dos du chèque).

Les élèves gardent la même carte que celle de l'année en cours. (En cas de perte il faudra faire l'acquisition d'une nouvelle carte, 4€)

- Photocopie Recto verso CNI, Passeport ou titre de séjour
- Photocopie du recensement pour les élèves de + de 16 ans
- Photocopie de la journée Défense et Citoyenneté
- Photocopie de la carte vitale du responsable et élève si plus de 16 ans
- Photocopie de la mutuelle
- Photocopie du relevé de notes pour les élèves redoublants
- Fiche secrétariat remplie
- Attestation CAF récente (obligatoire)

➤ **Seulement en cas de changement de situation.**

- photocopie** du livret de famille des parents ou du PACS (livret de famille et attestation de PACS). Si divorce, copie du jugement (autorité parentale, lieu de résidence).

REGIME DE L' ELEVE : interne au ticket externe

CHOIX DES LANGUES

Anglais Espagnol

DEMI PENSION - INTERNAT

Pour les élèves désireux de déjeuner au Restaurant scolaire sauf pour les internes (paiement au forfait). La demi-pension se paie au repas soit 4€12 le repas, un minimum de 20 repas sera exigé pour créditer la carte.

- Un chèque de 82€40 pour la cantine (4€12 x 20 repas) à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Léon Blum (en notant à l'arrière du cheque Nom et prénoms de l'élève ainsi que sa classe).

L'inscription à l'internat

Pour les élèves souhaitant être interne un dossier d'internat sera à remplir.

La candidature à l'internat sera évaluée en fonction des absences non justifiées à l'internat l'année précédente.

Pour le règlement il convient d'attendre la réception de la facture (mi-trimestre) pour effectuer le règlement. (Voir document joint).

Pas de réinscription à l'internat tant que les créances 2017/2018 ne sont pas réglées.

Dates et modalités de réinscription

Le présent dossier complet doit être déposé au lycée au secrétariat de direction :

Le 27 juin 2018 de 8h à 12h

Les 28 et 29 juin 2018 de 8h à 12h et de 13h à 16h30

PASSÉ CE DELAI AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE

Le dossier doit être ramené en présence du responsable légal

Si vous ne souhaitez pas poursuivre vos études merci de nous le faire savoir le plus rapidement possible afin de libérer les places pour les éventuels redoublants.

Manuels scolaires

En cas de non restitution des livres prêtés, ils vous seront facturés.

Cela concerne les livres prêtés :

- par le CDI qui doivent être impérativement restitués avant le 02 juillet 2018.
- par la REGION qui doivent être impérativement restitués avant le 06 juillet 2018.

Tenues et Matériels

Les élèves devront se présenter avec leur tenue en bon état et leur matériel complet à la demande de leur professeur de Travaux pratiques.

Ce dossier a été réceptionné le/...../ 2018 par :

